



Nîmes, le 28 avril 2010

## Renouvellement de carte d'identité ou de passeport : N'attendez pas l'été !

**A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été**, nombre de nos concitoyens font renouveler leurs cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

**C'est pour éviter que l'afflux de demandes** ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen des personnes concernées que le ministère de l'intérieur leur recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- ↳ en vérifiant les dates d'expiration des CNI ou passeports en leur possession ;
- ↳ en se rendant, dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire :
  - à la mairie de leur domicile pour une demande de carte nationale d'identité ;
  - dans l'une des 2074 mairies équipées de stations biométriques pour une demande de passeport. Dans le Gard les communes suivantes possèdent cet équipement :

Alès  
Anduze  
Aramon  
Bagnols-sur-Cèze  
Beaucaire  
Bellegarde  
Bouillargues  
La Calmette  
La Grand-Combe  
Laudun  
Les Angles  
Le Grau-du-Roi  
Le Vigan

Manduel  
Marguerittes  
Milhaud  
Nîmes  
Remoulins  
Saint-Ambroix  
Saint-Hippolyte-du-Fort  
Saint-Paulet-de-Caisson  
Sommières  
Vauvert  
Vézénobres  
Villeneuve-lès-Avignon



**Il est recommandé** de toujours déposer la demande **au moins un mois avant la date du voyage** ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire. Il est rappelé que **le renouvellement peut être demandé dans les trois mois** qui précèdent la date d'expiration du document.

**Le ministère de l'Intérieur vient de simplifier les démarches nécessaires à l'obtention d'une CNI ou d'un passeport**, particulièrement pour celles et ceux qui détiennent déjà un titre sécurisé (carte d'identité « plastifiée », passeport électronique ou biométrique).

La liste des pièces à fournir est disponible sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : **[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)**.